



# Nouvelles de RBC Assurances

À L'USAGE DU CONSEILLER. NE PAS DISTRIBUER AUX CLIENTS.



Janvier 31 2022

## Aidez vos clients à atteindre leurs objectifs d'épargne-retraite grâce aux FPG RBC !

La date limite de cotisation aux REER est le **1<sup>er</sup> mars 2022**. Nous pouvons vous aider à vous préparer et à profiter au maximum de la période des REER.

### Quoi de neuf pour cette période des REER ?

#### Guide des conseillers – REER 2022

Ce guide renferme des renseignements très utiles concernant la période des REER qui s'en vient, concernant notamment les plafonds de cotisation, les coordonnées des personnes-ressources, et plus encore.

- ▶ [Consultez le guide maintenant](http://www.rbcassurances.com/reer) au [www.rbcassurances.com/reer](http://www.rbcassurances.com/reer)

#### Programmes de prêt

Un prêt REER peut aider le client à épargner pour la retraite. La Compagnie d'assurance vie RBC maintient son entente avec B2B Banque, qui vous donne accès, à vous et à vos clients, au programme de prêt REER de B2B Banque.

Pour de plus amples renseignements sur les prêts REER et pour obtenir du matériel promotionnel, consultez la section sur le financement par l'emprunt dans le nouveau [Centre des ressources](#) sous Gestion de patrimoine > Outils de vente > [Concepts de vente](#).

#### Relevés semestriels

Les relevés semestriels ont été envoyés aux clients au début du mois de janvier. Les relevés sont maintenant disponibles en ligne sur WealthLink. **Les demandes de duplicata peuvent être assujetties à des frais d'administration imputés à votre client.**

### Renseignements importants au sujet de l'administration des REER

Dates importantes	
<b>Date limite de cotisation à un REER :</b>	Le 1 <sup>er</sup> mars 2021 est le dernier jour pour cotiser à un REER et recevoir un reçu de cotisation pour les 60 premiers jours de l'année.
<b>Options d'envoi des demandes</b>	<p><b>TÉLÉCOPIEUR :</b> Fiducie RBC Services aux investisseurs traitera toutes les nouvelles demandes et tous les dépôts ultérieurs*, ainsi que la convention de DPA ponctuel, signés et datés par le conseiller et le titulaire au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2022 et reçus par télécopieur le 1<sup>er</sup> mars 2022 au plus tard à 16 h, heure de Toronto.</p> <p><b>Cotisation par voie électronique au moyen du système FundSERV :</b> Jusqu'au <b>3 mars 2022</b> à 16 h, les courtiers pourront demander que les cotisations par télévirement figurent sur le reçu de cotisation des 60 premiers jours de l'année, à condition que la demande soit signée et datée par le conseiller et le titulaire au plus tard le 1 mars 2022.</p>

	<p>► Pour ce faire, les courtiers doivent indiquer « Contribution Period = P » en regard de la cotisation.</p> <p><b>Ordres directs/sur papier :</b></p> <p>► Fiducie RBC Services aux investisseurs traitera toutes les nouvelles demandes et tous les dépôts ultérieurs*, ainsi que la convention de débit préautorisé (DPA) ponctuel, signés et datés par le conseiller et le titulaire au plus tard le <b>1<sup>er</sup> mars 2022</b>, et expédiés à Fiducie RBC Services aux investisseurs par Postes Canada (le cachet de la poste faisant foi) ou par messenger (feuille de route à l'appui) au plus tard le <b>1<sup>er</sup> mars 2022, à condition qu'ils soient en bonne et due forme.</b></p> <p>► Fiducie RBC Services aux investisseurs doit recevoir les ordres d'achat susmentionnés en bonne et due forme d'ici le <b>3 mars 2022</b> pour qu'un reçu de cotisation pour les 60 premiers jours de l'année soit remis.</p> <p>► <b>Nous vous prions de noter que toutes les opérations seront comptabilisées au prix des parts à la date du jour.</b></p> <p><i>*Les dépôts additionnels NE nécessitent PAS de nouveau compte, mais seulement les instructions de placement et la <a href="#">convention de DPA ponctuel</a>.</i></p>
<p><b>Plafond de cotisation pour 2021</b></p>	<p>Le plafond de cotisation de 2021 s'établit à 18 % du revenu gagné en 2020 jusqu'à concurrence de 27 830 \$, MOINS le facteur d'équivalence de 2020, PLUS tous les droits de cotisation reportés des années précédentes.</p>
<p><b>Demandes de contrat de Fonds de placement garanti RBC (FPG RBC) et formules</b></p>	<p>Veillez utiliser la version actuelle de notre formulaire de demande maintenant disponible dans le <a href="#">Centre des ressources</a>.</p> <p>Utilisez nos demandes remplissables à l'écran et placez l'argent de vos clients plus rapidement grâce à la Convention de débit préautorisé ponctuel. Visitez le Centre des ressources sous <a href="#">Gestion de patrimoine</a> pour sélectionner les formulaires. Vous vous assurez ainsi d'utiliser la dernière version du formulaire.</p> <p><b>Télécopiez au :</b> 1 866 480-3225 ou 416 955-2487 (N'envoyez pas les originaux ; conservez-les jusqu'à réception d'une confirmation du dépôt.)</p> <p><b>N'envoyez pas les demandes au siège social de RBC Assurances, car cela occasionnera des retards.</b></p>
<p><b>Transfert de régimes enregistrés</b></p>	<p>Lorsque vous transférez des fonds à RBC Assurances, veuillez envoyer les <b>documents de transfert originaux</b> à l'institution qui fait le transfert, afin d'éviter des retards. Une copie du relevé du client et une copie du document de transfert doivent être envoyées à Fiducie RBC Services aux investisseurs avec la demande de FPG RBC.</p> <p><i>Seuls les fonds en dollars canadiens seront acceptés. Les montants reçus dans d'autres devises seront retournés et devront être soumis de nouveau en dollars canadiens.</i></p>

## Conseils pour un traitement plus rapide

1. Pour vous assurer d'utiliser la dernière version de la demande, il est recommandé d'utiliser la demande qui se remplit à l'écran, disponible dans notre Centre des ressources sous [Gestion de patrimoine](#) > Formulaire > Demandes.
2. Un spécimen de chèque, portant la mention ANNULÉ, est exigé pour tous les DPA et les paiements à date fixe, y compris pour les DPA ponctuels.
3. Nous n'acceptons plus et n'émettons plus de chèques papier. Utilisez notre [convention de DPA ponctuel](#) pour simplifier les dépôts.
4. Dans le cas d'un CELI, veuillez remplir la Demande d'ouverture de CELI et vous assurer que la source des fonds pour le dépôt provient directement du titulaire de compte du CELI.
5. Veuillez passer en revue votre demande avant de l'envoyer afin de vous assurer que tous les champs sont remplis. Réduisez le nombre d'erreurs courantes comme un chèque annulé ou des renseignements manquants sur le titulaire (profession, détails d'identification, numéro d'assurance sociale, date de naissance, etc.).
6. Assurez-vous que les directives de placement sont claires et valides.

Coordonnées clés	
<b>Demandes de renseignements d'ordre administratif/enregistrement à WealthLink pour les conseillers :</b>	<b>Fiducie RBC Services aux investisseurs – Services aux actionnaires</b> Téléphone : 1 866 372-2443 Télécopieur : 416 955-2487 ou 1 866 480-3225
<b>Demandes de renseignements sur les produits et ventes :</b>	<b>Experts-conseils, Vente</b> AGD : 1 866 235-4332 ACCFM/OCRCVM : 1 888 770-2586, option 3

## Calendrier de l'impression des feuillets d'impôt

Les clients recevront leurs feuillets d'impôt peu après les dates d'impression indiquées ci-dessous : Ils peuvent aussi demander la transmission électronique de leurs feuillets d'impôt dans WealthLink pour les investisseurs – voir les détails ci-dessous. Les feuillets seront également publiés dans WealthLink peu de temps après l'impression.

<b>11 février 2022</b>	Reçus pour les cotisations à un REER effectuées du 2 mars 2021 au 31 décembre 2021.
<b>Chaque semaine, à partir du 15 février 2022</b>	Les reçus de cotisation seront imprimés chaque vendredi pour les cotisations pouvant figurer sur le reçu de cotisation des 60 premiers jours de l'année.
<b>8 février 2022</b>	T4RSP/T4RIF/T4LIF/RL-2 – Régimes enregistrés
<b>11 mars 2022</b>	T3\RL-16\NR4

### Les feuillets d'impôt sont accessibles dans WealthLink !

Les feuillets d'impôt des clients seront accessibles dans WealthLink peu après les dates d'impression indiquées ci-dessous. Pour en obtenir une copie, il suffit d'ouvrir une session dans WealthLink lorsqu'ils sont disponibles. **Les demandes de duplicata peuvent être assujetties à des frais d'administration.**

### Vous n'avez pas accès à WealthLink ?

Pour obtenir l'accès à WealthLink, veuillez vous enregistrer [en ligne](#) ou communiquer avec notre centre d'appels des services aux courtiers, au 1 866 372-2443.

Les clients peuvent accéder directement à leurs feuillets d'impôt à l'aide de WealthLink pour les investisseurs, la version client de WealthLink. Si votre client demande un accès, dites-lui qu'il peut s'inscrire dès aujourd'hui sur le site [rbcassurances.com/wealthlink](http://rbcassurances.com/wealthlink).

Encouragez vos clients à utiliser WealthLink pour les investisseurs et à s'inscrire à la livraison électronique des confirmations d'opérations, des formulaires fiscaux et des relevés pour assurer un accès rapide à leurs documents.

### **D'autres questions ?**

Pour tout complément d'information, visitez le site [www.rbcassurances.com/reer](http://www.rbcassurances.com/reer) ou adressez-vous à votre conseiller à la vente :

- ▶ AGD – 1 866 235-4332
- ▶ ACCFM/OCRCVM – 1 888 770-2586, option 3

### **Tout montant affecté à un fonds distinct est investi aux risques du titulaire du contrat et sa valeur peut augmenter ou diminuer.**

Les Fonds de placement garanti RBC sont des fonds distincts, appelés contrats de rente individuels ou à capital variable. La Compagnie d'assurance vie RBC est l'émettrice exclusive de ces contrats et la garante de toutes les garanties qui y sont stipulées. Les portefeuilles et fonds communs de placement sous-jacents offerts dans le cadre de ces contrats sont gérés par RBC Gestion mondiale d'actifs Inc. Les détails du contrat applicable figurent dans la notice explicative et le contrat FPG RBC à l'adresse [www.rbcassurances.com/fpg](http://www.rbcassurances.com/fpg).

® / <sup>MC</sup> Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence.